

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20251008-06

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 15
- votants = 15

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 octobre, le comité syndical, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES

Secrétaire de séance : LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 23 septembre 2025

Présents : 15

AYROLES Francis, BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, CANCHES Michel, CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, PELLAT Paul (suppléant de DELMAS Jean-Pierre), TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

RANOUIL Philippe à COURNET Jean-Paul

Absents dont excusés : 9

BOUCHEZ Murielle, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, GUYOT Jean-Pierre, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René, ROUSSIES Stéphanie

OBJET : PRET TAUX FIXE – OPERATIONS TERRITOIRE EPCI GRAND FIGEAC

Vu le budget du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) voté et approuvé par le comité syndical le 9 avril 2025 et visé par l'autorité administrative le 17 avril 2025

Après délibération, et à l'unanimité, le comité syndical décide :

ARTICLE 1^{er} : Le SMDMCA contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt.

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet :
 - Opération 21701 - Gestion de la végétation et des embâcles
 - Opération 23207 - Limitation de l'impact des plans d'eau (études et suivis)
 - Opération 23700 Restauration des zones humides (études et inventaire)
 - Opération 23701 - Mise en défens / Points abreuvement
 - Opération 23710 - Contrat Progrès Territorial - Réseau mesures de qualité
 - Opération 23903 - Restauration hydromorphologique de cours d'eau
 - Opération 23906 - Restauration corridor rivulaire
 - Opération 33206 - Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (travaux)
 - Opération 712 - Communication plaquettes / graphisme - photos vidéos
- Montant : 140 000.00 € (cent quarante mille euros)
- Durée de l'amortissement : 15 ans + Phase d'Anticipation de 24 mois
- Taux : 3.96 % fixe
- Périodicité : trimestrielle
- Type d'échéance : constante
- Frais de dossier : 300 € si l'enveloppe est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

Déblocage : délai de déblocage porté à 24 mois avec un premier déblocage obligatoire de 10 % minimum dans les 4 mois suivants l'édition du contrat.

AR Prefecture

046-200092138-20251008-2025100806-DE

Reçu le 20/10/2025

Pendant la phase d'anticipation, les intérêts, calculés au taux fixe sur les sommes effectivement débloquées, sont payés selon la périodicité choisie pour la phase d'amortissement.

ARTICLE 3 : Le SMDMCA s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les participations nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

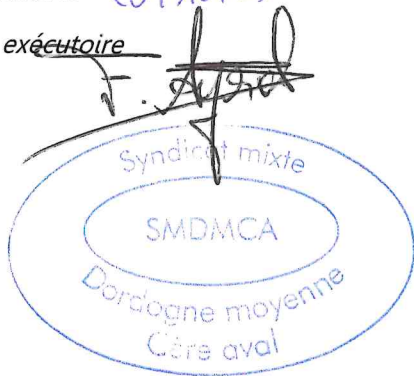
ARTICLE 4 : Le SMDMCA s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Président.

Publié et notifié le

20/10/25

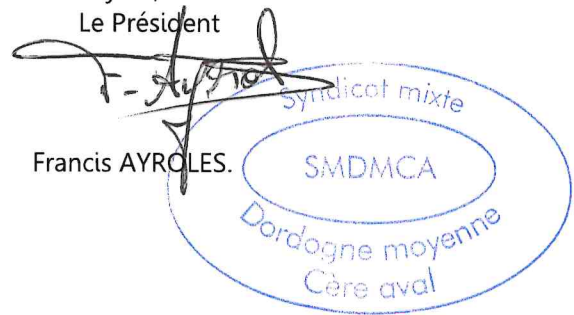
Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.